

**800** heures  
DE FORMATION  
THÉORIQUE

Devenez  
Jardinier  
Paysagiste  
**CAPa JP**

AMÉNAGEMENT  
PAYSAGER



**PROFILS  
ET PRÉREQUIS**

**Voie d'accès à la certification :**

- Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant
- Après un parcours de formation continue

**Conditions d'inscription à la formation :**

Avoir un état de santé compatible avec le secteur de l'entretien et de l'aménagement paysager.  
Se présenter aux tests de positionnement et à l'entretien individuel.



## **FORMATION CAPa JP**

Certificat d'Aptitude  
Professionnelle Agricole  
**JARDINIER PAYSAGISTE**  
Code RNCP 15507

### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**



Le CAPa Jardinier Paysagiste permet d'accéder au **statut d'ouvrier-e du paysage** pour assurer les opérations d'aménagement et d'entretien d'espaces paysagers, des parcs et jardins.

**La formation vise à :**

- ✓ Acquérir des savoirs et savoir-faire techniques relatifs aux espaces paysagers
- ✓ Réaliser des travaux d'entretien d'espaces paysagers
- ✓ Réaliser des travaux d'aménagement paysager
- ✓ Reconnaître et utiliser des végétaux adaptés localement
- ✓ Utiliser des outils et matériels dans le respect des règles de sécurité

**Le jardinier-e paysagiste** entretient et aménage les espaces paysagers (privés ou publics) à l'aide d'outils manuels, mécaniques et d'engins motorisés dont il sait assurer la maintenance courante. Il assure des travaux de tonte, taille, plantation, engazonnement, construction paysagère (allée, pavage, muret...).

### **LE MÉTIER PRÉPARÉ**



**Le titulaire de l'emploi travaille** le plus souvent dans une entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public. Il peut aussi être employé dans une SIAE, un ESAT.

**Type d'emplois accessibles :**

Ouvrier-e du paysage ; Agent-e d'entretien des parcs et jardins ; Jardinier-e paysagiste des espaces verts ; Aide-jardinier-e.



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**



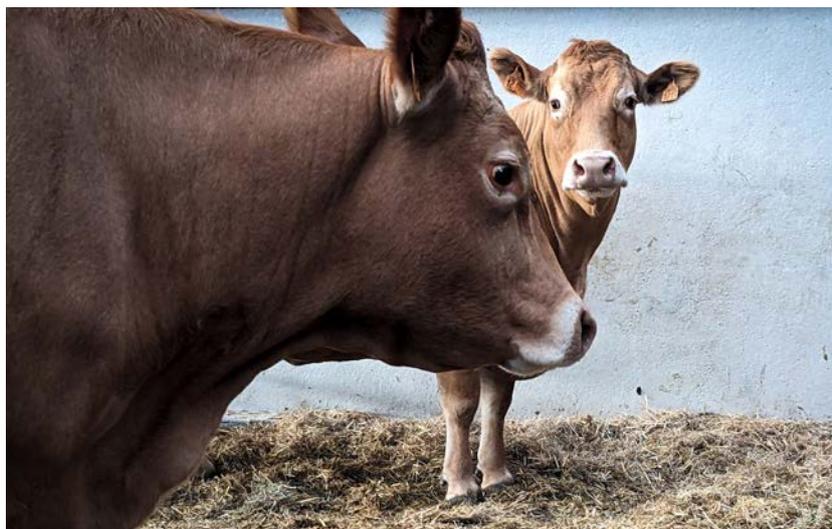
EAU  
SERVICE  
PATRIMOINE  
AGRICULTURE



# Organisation et durée de la formation

PÉRIODE DE FORMATION :

**2** ans



Pour un parcours complet, la formation **BPA O.E.R.C.F.** a une **durée totale** de **3600 heures** :  
**800 heures** (26 semaines) de formation théorique et  
**2800 heures** (78 semaines) en entreprise.



## LIEU DE FORMATION

**CFPPA d'Ahun** (centres constitutifs de l'EPLEFPA de la Creuse)



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**





## Compétences générales :

CG1

Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

- CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique
- CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

CG2

Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

- CG2.1- S'exprimer à travers une réalisation personnelle
- CG2.2- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

CG3

Interagir avec son environnement social

- CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
- CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif



## Compétences professionnelles :

CP4

Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager

- CP4.1 Entretien la végétation
- CP4.2 Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères

CP5

Réaliser des travaux d'aménagement paysager

- CP5.1 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- CP5.2 Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères

CP6

Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements

- CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements
- CP6.2 Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements

CP7

S'adapter à des enjeux professionnels locaux

# Évaluation



L'examen du CAPa comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une à deux épreuves facultatives qui permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.

**Le CAPa peut aussi être obtenu par la voie des unités capitalisables.**



## Certification

L'obtention du diplôme se fait après validation des unités capitalisables (UC) en situation.

**Il est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.**



# Méthodes et suivi pédagogique



**La formation est construite autour de modules qui permettent à l'apprenant de d'acquérir des compétences professionnelles tout au long de la formation.**

Les cours en centre ont lieu en présentiel et alternent entre cours théoriques et travaux pratiques.

Les périodes en centre alternent avec des périodes en entreprise qui font l'objet d'une restitution de vécus à chaque retour en centre.



## L'équipe pédagogique

**L'équipe pédagogique assure la mise en place, le déroulement, le suivi, le bilan de l'action de formation :**

- Effectue le recrutement et établit le parcours individuel ;
- Gère l'emploi du temps dans le respect de la progression pédagogique ;
- Coordonne les interventions des professionnels extérieurs ;
- Assure la gestion du groupe et le suivi des stages en entreprise ;
- Suit les stagiaires et gère les évaluations ;
- Prépare et contrôle les dossiers présentés au jury de résultats.

**Un formateur-coordonnateur assure la communication entre les divers acteurs de l'action de formation :**

- Accueille et prépare les tuteurs et les nouveaux formateurs ;
- Gère les relations avec les partenaires ;
- Partage l'information avec l'équipe pédagogique ;
- Gère les problèmes et saisit la direction en cas de problème majeur ;
- Prépare la participation au jury de résultats.

**Les formateur·ices sont diplômé·es et expérimenté·es dans le domaine de l'aménagement paysager. Des professionnels extérieurs du secteur du paysage interviennent ponctuellement dans la formation.**

## Les plus de la formation au CFA / CFPPA d'Ahun



**Un réseau de maîtres d'apprentissage et partenariat avec la Chambre d'Agriculture.**

- Un parc paysager dans l'enceinte du lycée agricole pour les travaux pratiques et la reconnaissance des végétaux ;
- Des chantiers extérieurs sur des sites remarquables ;
- Une relation partenariale étroite avec le réseau des professionnels du territoire.



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**



EAU  
SERVICE  
PATRIMOINE  
AGRICULTURE

FPI CFPPA DE LA CREUSE

# Coût de la formation / Modes de financement



**La formation est intégralement prise en charge par la Région Nouvelle Aquitaine et par les OPCO pour le secteur privé dans le cadre de l'apprentissage. Tout dépend de la voie choisie par l'apprenant.**

Toutes les demandes de devis peuvent être effectuées à l'adresse mail suivante : [marine.tourtaud@educagri.fr](mailto:marine.tourtaud@educagri.fr) – 05 55 81 48 90

Par ailleurs, en cas de difficultés personnelles périphériques à la formation, nos équipes sont mobilisées pour aider au montage de dossiers issus du fond social.

Enfin, certaines voies d'accès à la formation induisent des rémunérations. N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat pédagogique ou le coordonnateur de la formation pour obtenir des informations supplémentaires quant aux différentes modalités possibles.



## Voies d'accès à la formation et inscription



**La formation CAPA JP est accessible selon modalités par les voies suivantes :**

- Apprentissage
- Contrat ou période de professionnalisation
- Compte Personnel de Formation
- Plan de formation
- VAE

Pour toute inscription à la formation dans une des voies mentionnées ci-dessus, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat pédagogique.





# Accessibilité de la formation par les personnes en situation de handicap

” Notre site de formation est accessible aux personnes en situation de Handicap. Nous disposons de référentes Handicap pour vous conseiller et vous orienter vers les meilleures solutions pour adapter la formation à votre situation :

**Au niveau du CFA (Formation par apprentissage) et du CFPPA (Formation pour adultes) :**  
[stephanie.grandet@educagri.fr](mailto:stephanie.grandet@educagri.fr) – 05 55 81 48 91

## Locaux mis à disposition



**Les locaux comprennent des salles de cours, des salles informatiques, des plateaux techniques.**

**Des chambres peuvent-être proposée et un accès au réfectoire du lycée est proposé.**  
N'hésitez pas à contacter le secrétariat pédagogique pour connaître l'ensemble des modalités y compris tarifaires.

**Le CFPPA vous accueille** dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire.

**Le CFA vous accueille** dans ses locaux ouverts au public le lundi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 puis du mardi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire.



## Pour plus d'informations

[stephane.duprat@educagri.fr](mailto:stephane.duprat@educagri.fr) : Coordonnateur du CAPA JP

[stephanie.grandet@educagri.fr](mailto:stephanie.grandet@educagri.fr) : Secrétaire pédagogique référente du CAPA JP par apprentissage

[marine.tourtaud@educagri.fr](mailto:marine.tourtaud@educagri.fr) : Responsable VAE





# Indicateurs de la Formation



Données de la session 2023-2025	
Taux de réussite aux examens : 100 %	
Taux de satisfaction des apprenants : -	
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : -	
Taux de poursuite d'étude : 100 %	
Taux d'interruption en cours de formation : 0 %	
Taux de rupture des contrats d'apprentissage : 0%	

## Plaquettes

**Plaquette de la formation – CFA**



**Plaquette VAE**



**Plaquette de la formation – CFPPA**



## Nos coordonnées

EPLEFPA de la Creuse  
CFA DE LA CREUSE  
CFPPA DE LA CREUSE

Le Chaussadis  
23150 AHUN

<https://ahun.educagri.fr/>

CFA :

Tel 05.55.81.48.91

Mail : [cfa.ahun@educagri.fr](mailto:cfa.ahun@educagri.fr)

CFPPA :

Tel 05.55.81.48.90

Mail : [cfppa.ahun@educagri.fr](mailto:cfppa.ahun@educagri.fr)



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**

